

La contribution africaine au maintien de la paix onusien : Enjeux et dessous d'un engagement croissant

Par **Bakary Traore**

30 août 2013

Résumé

La participation des pays africains aux opérations de maintien de la paix (OMP) des Nations unies a démarré en 1960 avec le déploiement de l'ONUC au Congo. Depuis lors, plus d'une quarantaine de pays ont envoyé au moins une fois des soldats dans une OMP, faisant du continent africain le deuxième pourvoyeur humain de l'ONU. Si cette importante contribution aux efforts de paix est à encourager, il faut noter qu'elle est de plus en plus intéressée et présente quelques disparités qu'il est essentiel de relever. A l'image des inégalités régionales et linguistiques observées au niveau de l'origine des contributions africaines. Ces Casques bleus africains sont prioritairement orientés vers des opérations en cours sur le continent, tandis que la contribution des contingents féminins est encore limitée quoiqu'encourageante.

Mots clés : Maintien de la paix, Casques bleus, Opérations de paix, Contributeurs, Déploiement, Afrique.

Abstract

Africa's contribution to UN peacekeeping: Issues and stakes of a growing commitment

The participation of African countries to United Nations peacekeeping operations started in 1960 with the deployment of the ONUC in Congo. Since then, more than forty so countries have at least once sent soldiers to a peacekeeping operation in a way that up to this day the African continent is the UN second Human provider of the Organization. If that huge contribution to the peacekeeping efforts is to be encouraged, one should noticed that it is getting more and more self-interested and this shows disparities that need to be quickly put right. The same thing occurs with regional and linguistic inequalities that have been noticed as far as the origin of African contributors are concerned. Those African peacekeepers are directed with priority towards current operations in the continent while the contribution of female soldiers is still limited although encouraging.

Keywords: Peacekeeping, Peacekeepers, Peace operations, Contributors, Deployment, Africa.

Citation : TRAORE Bakary, *La contribution africaine au maintien de la paix onusien : enjeux et dessous d'un engagement croissant*, Note d'Analyse du GRIP, 30 août 2013, Bruxelles.

URL : <http://www.grip.org/fr/node/1042>



Introduction

Les premières contributions africaines aux opérations de maintien de la paix (OMP) remontent au début des années 60, à l'occasion du déploiement de l'Opération des Nations unies au Congo (ONUC). Près d'une dizaine de pays du continent avaient accepté de fournir des troupes militaires à l'ONU, pour sa première mission en terre africaine. Un demi-siècle plus tard, ce sont plus d'une quarantaine d'États africains qui ont, au moins une fois, pourvu l'organisation en personnel militaire pour ses opérations de paix. Ainsi, au 30 juin 2013, 40% des 91 200 Casques bleus déployés à travers le monde provenaient de pays africains, faisant du continent, le deuxième pourvoyeur humain de l'ONU après l'Asie. Cette participation croissante aux efforts de paix onusiens montre la volonté des Africains de jouer un rôle prépondérant dans le maintien de la paix. De moins d'un millier de soldats en 1990, la contribution africaine en termes de Casques bleus n'a cessé de croître depuis la reprise des déploiements onusiens de grande envergure.



Casques bleus sénégalais – Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (Crédit : ONU/Eskinder Debebe)

Cependant, cette contribution africaine en constante augmentation depuis le début des années 90 n'en demeure pas moins problématique, dans la mesure où elle semble ne pas être uniquement liée à une volonté de jouer pleinement un rôle dans le maintien de la paix. Ainsi, une analyse plus approfondie de cet important engagement révèle, dans bien des cas, des enjeux d'ordre éthique et stratégique.

Au-delà des raisons officielles avancées pour expliquer cet important effort de paix, l'engagement de certains pays africains dans les missions onusiennes dissimule quelques travers qui méritent d'être relevés. Tel est le point central de cette analyse dans laquelle nous présentons les réelles motivations ainsi que les dessous de cette contribution militaire africaine. Notre argumentaire s'appuiera sur une analyse des données statistiques relatives aux personnels militaires fournies par le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

1. Les raisons d'un engagement régulier et important

La grande mobilisation des pays africains pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU a commencé au moment où les puissances occidentales rechignaient à engager leurs soldats dans les conflits africains trop complexes. Le « borbier somalien » et « l'enfer rwandais » avaient entraîné la mort d'un grand nombre de Casques bleus d'origine américaine et européenne¹. La conséquence immédiate fut les retraits en mars 1995 de la deuxième opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM II)² et du contingent de la MINUAR³ au Rwanda en mars 1996.

1. De 1993 à 1994, plus de 110 Casques bleus ont perdu la vie en Somalie à la suite d'actes de malveillances perpétrés par les miliciens somaliens ; la majorité d'entre eux étaient des américains. Au Rwanda, dix Casques bleus belges ont été massacrés par les miliciens hutus en 1994. Chiffres disponibles sur :

<http://www.un.org/en/peacekeeping/resources/statistics/fatalities.shtml>

2. La deuxième Opération des Nations unies en Somalie a été créée suite à la résolution 814 (26 mars 1993) et s'est terminée le 2 mars 1995.

Ces événements, ajoutés à ceux qui se déroulaient en Bosnie, ont entraîné une chute drastique des activités onusiennes de maintien de la paix. L'interventionnisme onusien de la première moitié des années 90 allait s'estomper, vu que les pays traditionnellement « fournisseurs »⁴ de Casques bleus ne souhaitaient plus envoyer leurs soldats sur des terrains risqués. Le Conseil de sécurité a donc été contraint de limiter la création de nouvelles missions de maintien de la paix. Dans ces conditions, l'ONU n'était plus en mesure de répondre à certains drames dont l'ampleur l'avait précédemment fait réagir. Il en est ainsi des massacres communautaires perpétrés au Kivu, à la suite de l'attaque des camps des réfugiés par la coalition formée par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) et le Front patriotique rwandais (FPR) en 1996.

Les hésitations de l'ONU ou les errements de la communauté internationale face à certaines crises (au Kivu, en Sierra Leone et en RCA) ont été clairement perçues par les Africains, étant donné que les puissances du Conseil de sécurité ne souhaitaient plus voir se reproduire d'autres « Somalies ». C'est pourquoi, un certain nombre de pays et d'organisations sous régionales comme la CEDEAO vont s'impliquer davantage dans le maintien de la paix, un domaine traditionnellement réservé à l'ONU⁵. Pour les aider à devenir opérationnels dans ce domaine, les pays occidentaux ont concocté à leur intention des projets de renforcement des capacités⁶. Il s'agit donc d'épauler les armées africaines afin qu'elles soient en mesure d'assurer la sécurité du continent, sous l'égide de l'ONU et en accord avec les organisations régionales et sous régionales africaines.

Ainsi, la réticence des grandes puissances à intervenir directement sur le terrain de certains conflits va laisser une plus grande place à l'initiative des acteurs régionaux et locaux, désireux de se réappropriier les enjeux sécuritaires de leur région d'appartenance.

Cette appropriation africaine du maintien de la paix a donc été anticipée par les actions de la CEDEAO, lors du déploiement de sa force d'interposition (ECOMOG) au Libéria en 1990. Elle s'est développée au moment où les besoins en gardiens de la paix à l'échelle mondiale et plus particulièrement en Afrique ont explosé et s'est par la suite accélérée avec la régionalisation du maintien de la paix, apparue nécessaire pour pallier le retrait de l'ONU du continent africain.

Cette pratique désigne l'implication croissante des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité au sein de leur aire de compétence. Elle a été bien perçue par les Africains, qui prennent conscience de la nécessité de proposer avant tout leurs propres solutions à leurs problèmes de paix et sécurité. Ils vont essayer de s'approprier le maintien de la paix par l'intermédiaire de leurs systèmes de coopération à savoir les organisations régionales.

3. La Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) a été créée le 5 octobre 1993 suite à la résolution 872 du Conseil de sécurité et a pris fin le 8 mars 1996.

4. Les principaux pays « fournisseurs » de Casques bleus de cette époque étaient essentiellement non africains. A l'exception notable du Ghana, ces contributeurs de personnels militaires onusiens provenaient d'Europe (Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Pologne, Royaume-Uni et Suède) et du continent américain (Argentine, Brésil, Canada et États-Unis), auxquels on peut ajouter quelques États asiatiques comme les îles Fidji, l'Inde, l'Indonésie, la Jordanie, la Malaisie et le Pakistan.

5. La prise en charge du conflit libérien par la CEDEAO répond en réalité un principe de subsidiarité entre les organisations régionales et l'ONU, selon l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies.

6. Les programmes les plus importants sont ceux de l'*Africa Contingency Operations Training Assistance* (ACOTA) et du Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP). Pour un inventaire de tous les programmes de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix et de leurs contenus, se référer à Eric Berman et Katie E.Sams, 2000, *Peacekeeping in Africa: Capabilities and Culpabilities*, Genève, United Nations publication, 540 p. Les fiches d'information proposées par Vincent Laborderie et Samir Battiss dans le lexique du Réseau de Recherche sur les questions de paix (ROP) peuvent être également consultées sur le site du réseau : <http://www.operationspaix.net/lexique.html>

Ainsi, pendant sa première intervention au Libéria, la CEDEAO étend son action de pacification à la Sierra Leone en 1997 puis à la Guinée-Bissau en 1998. Elle prend en charge la gestion de la crise politique et militaire ivoirienne où elle met en place en 2002, la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI), chargée de surveiller la cessation des hostilités entre les différents belligérants du pays. Elle retourne au Libéria avec la création de sa mission (ECOMIL) à l'occasion de la deuxième guerre civile qui éclate en 1999, entre le régime « autocratique » de Charles Taylor et les mouvements armés des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD) et du Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL). Bien avant, sous l'impulsion de la France, une coalition de pays africains francophones ont mis en place une opération interafricaine (MISAB)⁷ pour surveiller les Accords de Bangui conclus entre les acteurs politiques centrafricains à la suite des mutineries de 1996 qui menaçait le régime du président Ange-Félix Patassé. Pour juguler la grave crise politique et militaire que connaît le Burundi depuis 1993, la mise en œuvre des accords d'Arusha de 2000 obtenus par les médiations conduites par Julius Nyerere et Nelson Mandela est confiée à l'Union africaine qui déploie la Mission interafricaine au Burundi (MIAB)⁸ en février 2003. En Somalie, l'organisation sous régionale – à savoir l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) – se fait aider par l'Union africaine qui met en place la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)⁹. Cette opération africaine doit favoriser le retour du Gouvernement fédéral de transition somalien (installé au Kenya en raison de la situation sécuritaire) et lui permettre d'exercer un contrôle sur l'ensemble du territoire, à l'exception du Somaliland.

On note que les contingents antérieurement déployés dans le cadre des opérations de maintien de la paix africaines sont intégrés par la suite dans les missions onusiennes. Ainsi, la MISAB (1997-1998) a été remplacée par la Mission des Nations unies en République centrafricaine (MINURCA, de 1998 à 2000)¹⁰. De même, les troupes ouest-africaines en Sierra Leone (1991-1999), au Libéria et en Côte d'Ivoire, et la MIAB au Burundi ont été relayées et même incorporées respectivement dans la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL)¹¹, au Libéria (MINUL)¹², l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)¹³ et au Burundi (ONUB)¹⁴.

7. La Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) été créée le 31 janvier 1997 par une coalition de pays africains, déployée le 8 février 1997 et autorisée le 6 août 1997 par la résolution 1125 du Conseil de sécurité de l'ONU. Son mandat a pris fin le 15 avril 1998 lorsque la France lui a retiré son soutien logistique et financier. Elle a été aussitôt remplacée par la MINURCA.

8. La Mission Africaine au Burundi (MIAB) a été créée par l'Union africaine le 3 février 2003 afin de superviser la mise en œuvre des Accords de cessez-le-feu des 7 octobre et 2 décembre 2002 concernant la crise burundaise.

9. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), créée le 19 janvier 2007 par le Conseil de paix et sécurité de l'UA et entérinée le 20 février par la résolution 1744 du Conseil de sécurité de l'ONU, a pour principale mission de fournir un soutien aux Institutions fédérales transitoires somaliennes, dans leurs efforts de stabilisation du pays et dans la poursuite du dialogue politique et de la réconciliation.

10. La Mission des Nations unies en République centrafricaine (MINURCA) a été créée le 27 mars 1998 par la résolution 1159 du Conseil de sécurité et s'est terminée en février 2000. La mission succédait à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) établie en janvier 1997.

11. La Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été créée le 22 octobre 1999 par la résolution 1270 du Conseil de sécurité afin de coopérer à l'exécution de l'Accord de paix de Lomé avec le gouvernement sierra-léonais et les autres parties et d'aider le gouvernement sierra-léonais à appliquer le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

12. La Mission des Nations unies au Libéria (MINUL) a été établie par la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité, le 19 septembre 2003, pour vérifier la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et le processus de paix.

13. L'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été créée en vertu de la résolution 1528 votée le 27 février 2004 par le Conseil de sécurité.

Il en va de même pour la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS)¹⁵ remplacée par la mission hybride MINUAD¹⁶ qui enregistre une forte participation africaine, tandis que celle déployée par l'ONU dans la région d'Abyei est essentiellement composée de soldats africains d'origine éthiopienne¹⁷.

Étant donné que la plupart de ces missions se déroulent sur le continent africain et en raison de leur volonté de jouer un rôle important au sein de l'organisation mondiale, il est donc apparu nécessaire pour les pays africains d'être en mesure de répondre à cette exigence du maintien de la paix. C'est pourquoi d'ailleurs depuis la naissance de l'Union africaine en 2002 et la mise en place du Conseil de paix et de sécurité, celle-ci s'active à l'élaboration d'une Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et à la mise en place des Forces africaines en attente (FAA)¹⁸.

Cependant, l'engagement d'un certain nombre d'États africains à contribuer de manière significative aux effectifs des Casques bleus peut s'expliquer également par une logique financière¹⁹. Les 1 000 dollars mensuels²⁰ par soldat, que reçoivent ces États pour l'envoi de troupes dans les missions onusiennes, représentent pour eux une certaine aubaine. Ces ressources peuvent leur permettre d'entretenir leur armée et d'entraîner leurs troupes à moindre frais.

Le remboursement par l'ONU des soldes de leurs soldats aux pays africains se chiffre en millions de dollars, suivant leur nombre et la durée de leur engagement au sein des missions de paix. Un facteur qui pourrait donc expliquer leur contribution croissante en termes de personnels militaires dans de telles missions.

-
14. L'Opération des Nations unies au Burundi (ONUB) a été créée par la résolution 1545 du 21 mai 2004 du Conseil de sécurité afin de soutenir et d'accompagner les efforts entrepris par les Burundais pour établir durablement la paix et la réconciliation nationale dans leur pays, comme prévu par l'Accord d'Arusha.
 15. La Mission de l'Union africaine au Soudan (Darfour) créée en 2004 est chargée de surveiller et d'observer le respect de l'Accord humanitaire de Cessez-le-feu du 8 avril 2004, ainsi que de tous les accords subséquents. Elle devait favoriser la restauration de la confiance et contribuer à l'instauration d'un environnement sécurisé pour permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire. En outre, elle devait aider au retour des personnes déplacées et des réfugiés et enfin participer au renforcement de la sécurité sur l'ensemble du Darfour. Voir : <http://www.operationspaix.net/116-operation-muas.html>
 16. La mission hybride des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) a été créée par la résolution 1769 du Conseil de sécurité de l'ONU le 31 juillet 2007. Elle a pour objectif de mettre fin au conflit opposant les mouvements rebelles à l'armée soudanaise et aux milices arabes soutenues par le gouvernement soudanais.
 17. Au 30 avril 2013, sur les 3 761 soldats de la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA), 3 678 d'entre eux étaient éthiopiens soit 97,79% de la force.
 18. Le concept de la Force africaine en attente a été approuvé à Addis-Abeba, en juillet 2004, lors de la 3^{ème} session ordinaire de l'UA. La Force doit être composée de cinq brigades régionales en attente et d'un contingent multidisciplinaire pouvant être déployés partout en Afrique. L'objectif de cette FAA est de s'inscrire dans une logique de coopération entre l'ONU et l'UA, en procédant à un déploiement rapide de forces africaines ou à un co-déploiement avec une mission onusienne. Voir Amandine Gnanouon, *Architecture africaine de paix et de sécurité*, <http://www.operationspaix.net/10-resources/details-lexique/architecture-africaine-de-paix-et-de-securite.html> et Romain Esmenjaud, *La Force africaine en attente*, <http://www.operationspaix.net/53-resources/details-lexique/force-africaine-en-attente.html>
 19. Voir la note informative d'Antoine Esteban sur *L'Amérique latine et maintien de la paix*, <http://www.operationspaix.net/9-resources/details-lexique/amerique-latine-et-maintien-de-la-paix.html>
 20. La rémunération des militaires est prise en charge par les gouvernements, dont ils relèvent selon leur grade dans les forces nationales et selon le barème de rémunération applicable. Les pays qui fournissent volontairement des contingents aux opérations de maintien de la paix sont remboursés des coûts par l'ONU sur la base d'un taux standard approuvé par l'Assemblée générale d'un peu plus de 1 028 dollars par soldat et par mois. <http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/financing.shtml>

On pourrait déceler cette logique financière à propos de l'important engagement du Rwanda depuis 2008 dans les opérations de maintien de la paix. Ce pays avait engagé à partir de 1997 près de 25 000 hommes aux côtés de l'Alliance des forces démocratiques de libération (AFDL) de Laurent Désiré Kabila et plus tard du Rassemblement des Congolais pour la démocratie (RCD)²¹. Son effort de guerre était compensé par l'exploitation des ressources minières de l'est de la République Démocratique du Congo (RDC)²². L'entretien de ces soldats et les différentes rotations aériennes pour leur approvisionnement a été estimé par un groupe d'experts à plus de 50 millions de dollars par an²³. La fin de cette guerre en 2003 a donc privé le Rwanda de cette manne financière très importante, si bien que le pays a dû réaffecter ses soldats dans les opérations de maintien de la paix pour compenser le manque à gagner²⁴. Ce n'est donc pas sans raison si des pays comme l'Éthiopie, le Nigeria, le Niger, le Bénin, le Burkina Faso et la Tanzanie ont triplé, quadruplé ou quintuplé en quelques années leurs effectifs au sein des missions onusiennes de paix.

Cependant, au-delà de ces considérations financières, l'engagement régulier au sein des opérations permet également à certains pays aux armées pléthoriques, comme l'Éthiopie ou encore le Rwanda, de maintenir une partie de leurs soldats en dehors du territoire. Il s'agit pour les gouvernants de ces régimes autocratiques d'occuper les troupes à l'étranger – dans des OMP – tout en les détournant du pouvoir d'État qu'ils pourraient convoiter. Par ailleurs, la participation régulière aux opérations de maintien de la paix constitue des opportunités non négligeables en termes de formation pour ces armées²⁵.

Enfin, la contribution des pays africains aux effectifs des Casques bleus permet à nombre d'entre eux de forger ou de conforter un statut de puissance régionale. Cet engagement peut répondre aussi au souci de stabilisation d'une zone afin de promouvoir un partenariat régional ou à la volonté de renforcer la légitimité des pays candidats à un siège permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations unies²⁶.

Les pays africains qui figurent parmi les 15 premiers contributeurs de Casques bleus – à savoir l'Éthiopie, le Nigeria, l'Égypte, le Rwanda, le Ghana, le Sénégal et l'Afrique du sud – peuvent être considérés comme des "têtes de listes" des principales sous régions africaines : Afrique du nord (Égypte), Afrique occidentale (Nigeria), Afrique australe (Afrique du sud), Afrique centrale et région des grands lacs (Rwanda et Ouganda) et Corne de l'Afrique (Éthiopie). Outre la logique financière et les considérations sécuritaires d'ordre interne déjà mentionnées, force est de constater que la quête d'un leadership régional est à prendre en compte pour expliquer l'important engagement des pays africains dans le maintien de la paix.

21. S/2001/357, Lettre datée du 12 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général comportant en annexe le *Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources et autres richesses de la RDC*.

22. Ibid.

23. Ibid.

24. Il faut bien nuancer ce retrait car le Rwanda continue de tirer partie des ressources de l'est du Congo par le biais de réseaux informels et de groupes armés, impliqués dans le pillage des ressources de la RDC.

25. Alexandra Novosseloff, *Contributeurs au maintien de la paix*, 1^{er} avril 2012, <http://www.operationspaix.net/143-detaills-lexique-contributeurs-au-maintien-de-la-paix.html>

26. Il s'agit prioritairement du Nigeria, de l'Afrique du sud ou encore de l'Égypte.

L'effacement progressif des puissances occidentales comme la France, la Grande-Bretagne ou encore les États Unis, leur a offert une opportunité de jouer un rôle stabilisateur de premier plan en Afrique en matière de maintien de la paix. Jouant des rôles de chefs de file en matière de participation aux OMP, certains d'entre eux ont pesé dans la conclusion d'accords de paix ou de processus de sorties de crises de conflits africains. Leur implication croissante dans les OMP tient donc également à leur volonté de s'imposer sur le continent comme des membres responsables et respectés de la communauté internationale.

Ces pays ont, à des degrés divers, influencé la réforme des institutions continentales en termes de maintien de la paix et sont des artisans très actifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NÉPAD) et de la réforme de la nouvelle Union africaine. Ils ont également participé aux réformes institutionnelles de leurs organisations sous régionales respectives, afin qu'elles intègrent le maintien de la paix dans leurs chartes. Chacun d'entre eux convoite avec ses arguments, une place de membre permanent au Conseil de sécurité. Leur très forte implication dans la résolution des conflits serait effectivement un atout de poids dans la légitimité de leur candidature.

Au total, les raisons pour les pays africains de contribuer au maintien de la paix répondent à plusieurs logiques qui s'entrecroisent et peuvent se cumuler en fonction de leurs intérêts du moment.

2 La participation africaine aux opérations de paix : une réalité contrastée

L'importance de la contribution africaine au maintien de la paix est confirmée par les statistiques onusiennes de ces dernières années. Cependant, elles font ressortir quelques observations qu'il convient d'appréhender en vue d'affiner cette analyse.

2.1. Une contribution encore timide des pays francophones²⁷.

La contribution au maintien de la paix des pays africains de langue officielle ou co-officielle française est encore faible. Au 30 juin 2013, sur les 36 000 Casques bleus d'origine africaine, moins de 13 000 provenaient de pays africains francophones, soit 36% des effectifs africains²⁸. Par ailleurs, près de 54% des Casques bleus étaient déployés dans les cinq missions²⁹ se déroulant dans des pays francophones, avec un effectif d'environ 50 280 soldats.

27. Il ne s'agit pas forcément de pays appartenant à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) mais de pays africains qui ont pour langue officielle le Français, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. A cette liste, il faut ajouter d'autres pays comme le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, Djibouti, Madagascar, l'île Maurice, la Mauritanie, le Rwanda et le Tchad, sans oublier les pays d'Afrique du nord comme l'Algérie, le Maroc et la Tunisie où le français est co-officiel avec d'autres langues nationales ou étrangères.

28. Ces Casques bleus étaient fournis par l'Algérie (5), le Bénin (1 045), le Burkina Faso (1 125), le Burundi (138), le Cameroun (101), la Guinée (63), Madagascar (69), le Mali (80), le Maroc (1577), le Rwanda (4 668), le Sénégal (2 100), le Togo (710) et la Tunisie (150) et déployés à travers huit missions onusiennes dont la MONUSCO, l'ONUC, la MINURSO, la MINUSTAH (en terre francophone) et la MINUL, la FISNUA, la MINUSS et la MINUAD (présentes au Soudan et au Soudan du Sud).

29. Ce sont les Missions des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara, pour la Stabilisation en Haïti et pour la stabilisation au Congo (RDC), la Force intérimaire des Nations unies au Liban et l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire.

Dans ces missions, l'ensemble des pays africains de langue francophone ne fournissait que 8,35% des Casques bleus et environ 37,8% du contingent africain. Plus encore, aucun soldat africain de langue francophone n'était déployé dans la FINUL au Liban depuis 2008³⁰, alors que le Ghana à lui seul fournissait 872 soldats des 1 036 Casques bleus africains de cette mission³¹. La situation n'est guère différente en ce qui concerne des missions comme la MONUSCO, l'ONUCI et la MINURSO, où les pays francophones fournissent respectivement 39%, 38% et 10% du contingent africain. Seule la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) fait exception à la règle car la participation des pays francophones au sein du contingent africain y avoisine les 71%³². Pour ce qui est des quatre missions déployées dans des pays de langue anglophone comme le Libéria (MINUL) et les deux Soudans (MINUSS, MINUAD et FISNUA), le contingent francophone d'origine africaine est estimé à 7 628 Casques bleus. On peut s'enorgueillir de ce chiffre mais la réalité est tout autre car c'est l'important engagement du Rwanda³³ – au sein de la MINUAD et de la MINUSS avec un effectif total de 4 668 soldats – qui justifie cette forte participation francophone au Soudan. Son engagement en termes de Casques bleus dans ce seul pays est supérieur à la participation de l'ensemble des pays francophones d'origine africaine (4 203 soldats) dans les cinq autres missions précédemment citées.

Ces quelques chiffres attestent de la faiblesse des contributions des pays francophones³⁴ dans les missions onusiennes, alors que c'est dans ces pays que sont déployés plus de la moitié des effectifs onusiens. Ce qui permet d'affirmer que la barrière linguistique semble être un frein aux contributions des pays francophones, dans la mesure où ces pays en dehors du Rwanda dirigent prioritairement leurs soldats vers des territoires où le français est d'usage. En effet, lorsqu'on soustrait l'important engagement rwandais au Soudan, on se rend compte que les autres pays francophones du continent n'ont pu envoyer que 3 368 soldats dans des missions onusiennes africaines où le français n'est pas d'usage. Seuls le Burkina Faso et le Sénégal ont pu déployer chacun plus d'un millier de soldats dans le cadre de la MINUAD. Malheureusement leurs contributions au sein des missions de paix dans les autres pays francophones restent encore faibles. Au 30 juin 2013, le contingent burkinabé était estimé à 35 soldats au sein de la MONUSCO, 23 pour l'ONUCI et de 54 pour la MINUSTAH. Le Sénégal quant à lui déployait respectivement 151, 530 et 300 soldats pour ces missions³⁵.

30. Au 31 décembre 2008, le Niger était le seul État francophone d'origine africaine à envoyer un observateur militaire dans cette mission de paix au Liban.

31. Les autres pays africains qui ont pu fournir des Casques bleus à cette mission sont le Nigeria (2), la Sierra Leone (3) et la Tanzanie (159). La contribution des pays africains francophones dans les autres missions est la suivante : la MINURSO (5 soit 2,19%), la MINUSTAH (854 soit 7,35%), la MONUSCO (1919 soit 10,13%) et l'ONUCI (3 488 soit 31,71%).

32. Le contingent africain dans cette mission était estimé au 30 juin 2013 à 810 Casques bleus avec environ 600 francophones.

33. La désignation du Rwanda comme pays francophone participant aux OMP doit être nuancée dans la mesure où depuis quelques années, il a intégré le *Commonwealth* après avoir adopté l'anglais comme langue officielle.

34. Cette faiblesse peut s'expliquer par le fait que les pays africains de langue francophone se sont intéressés de manière tardive au maintien de la paix. Seul le Sénégal a pu participer de manière régulière aux OMP depuis 1960 quand la Guinée, la Tunisie, la Fédération du Mali et le Maroc se sont limités à l'aventure congolaise des années 60.

35. Voir les statistiques fournies par le Réseau de recherche francophone sur les opérations de maintien de la paix : <http://www.operationspaix.net/operations-en-cours.html>.

Or, étant donné que le personnel onusien a besoin de communiquer avec les populations locales sur les théâtres d'intervention, il est nécessaire de déployer des soldats maîtrisant le français. Ce besoin de communication a même été reconnu par le Comité des 34³⁶ comme *indispensable à l'efficacité et au succès des opérations de maintien de la paix*³⁷. D'ailleurs, Alain Le Roy, Secrétaire adjoint aux opérations de paix de l'ONU, le reconnaissait en 2009 quand il affirmait « certains défis seraient plus facilement surmontés » si les personnels de l'ONU maîtrisaient le français³⁸.

En dehors du fait qu'ils se soient intéressés de manière tardive au maintien de la paix, la faiblesse des contributions francophones peut être liée au manque de professionnalisme de leurs armées. En comptant sur les accords de coopération et d'assistance militaire signés avec la France au début des indépendances, bon nombre d'États africains comme la Côte d'Ivoire n'ont pas mis en place de véritables institutions militaires ayant des capacités requises pour le maintien de la paix.

Par ailleurs, il faut également constater le non-respect du principe de l'égalité des chances dans le recrutement des personnels militaires pour les OMP. Ainsi, l'anglais a été souvent admis comme l'un des critères majeurs au recrutement dans les OMP, au détriment du français considéré comme un simple atout. Une situation qui limite les opportunités offertes aux locuteurs francophones. Pourtant, la maîtrise du français devrait représenter un critère de choix pour le recrutement des personnels militaires et civils onusiens déployés en territoire francophone³⁹. Car comment comprendre que les missions déployées en République Démocratique du Congo ou en Côte d'Ivoire soient dominées par du personnel non francophone ?

Pour pallier à cette situation, certains pays francophones d'Afrique soutenus par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et les cycles de formations du projet RECOMP, ont essayé de rattraper leur retard en termes d'effectifs au sein des OMP de l'ONU. De 11% en 2000, ils ont régulièrement augmenté leur contribution annuelle, qui atteint désormais le tiers des Casques bleus d'origine africaine. Ainsi, timide au début des années 90, leur participation est devenue importante à partir de 2004 car auparavant aucun pays n'a pu déployer le millier de soldats. La participation du Rwanda et l'augmentation substantielle des effectifs sénégalais et marocains ont depuis lors permis de relever le niveau de contribution des États francophones.

Si ce bond en avant peut s'expliquer par la mise en place des différents projets de renforcement des capacités africaines, il faut noter que l'engagement d'un certain nombre d'États en faveur du maintien de la paix est devenu depuis quelques années, un des objectifs prioritaires de leur politique étrangère⁴⁰.

36. C'est le Comité spécial des opérations de maintien de la paix créé le 18 février 1965, par la résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale des Nations unies. Il a pour mandat d'entreprendre une étude d'ensemble « de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, y compris les moyens de surmonter les difficultés financières urgentes de l'Organisation ». Voir : <http://www.operationspaix.net/26-resources/details-lexique/comite-des-34-comite-special-des-operations-de-maintien-de-la-paix-.html>

37. A/63/19, *Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de son groupe de travail*, 20 mars 2009, § 169 cité par David Morin & Lori-Anne Teroux-Benoni.

38. Forum régional de Bamako *La participation francophone aux opérations de maintien de la paix : Pratiques et Paramètres*, 15-17 juin 2009, <http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENTTEXTE/4436.pdf>

39. David Morin et Lori-Anne Theroux-Benoni, *Maintien de la paix et espace francophone*, Bulletin du maintien de la paix n°96, novembre 2009, 4p. Voir également Niagalé Bagayogo, *Contribution de l'Organisation internationale de la Francophonie aux opérations de maintien de la paix*, <http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENTTEXTE/4667.pdf>

40. Voir les fiches informatives sur les pays africains et le maintien de la paix disponibles sur le site du Réseau de recherche sur les opérations de paix, <http://www.operationspaix.net/etats-participants.html>

Cependant, il faut également souligner l'appel en leur endroit de Kofi Annan (alors Secrétaire général des Nations unies) en 2004 qui soulignait l'urgence du besoin en personnel francophone, surtout en matière de police, pour remplir les mandats dans les pays francophones. On ne peut oublier aussi les appels incessants de l'OIF, qui invite ses États membres à s'engager plus activement dans la prévention et la résolution des conflits par une forte participation aux opérations de paix, comme recommandé par la « déclaration de Saint Boniface » de 2006 et la Déclaration de Québec adoptée à l'issue du XII^{ème} Sommet de la francophonie⁴¹.

Au-delà de cette timide participation des pays africains francophones, on note que les contributions africaines aux missions onusiennes sont marquées par de très fortes disparités régionales.

2.2. Des contributions au maintien de la paix marquées par de fortes disparités régionales

Les contributions africaines aux effectifs des Casques bleus sont inégalement réparties à l'échelle du continent⁴². Parmi la trentaine de pays qui ont envoyé des soldats sur des théâtres d'opérations en avril 2013, le tiers appartient à la seule sous-région ouest-africaine et notamment les pays de la CEDEAO. Mieux encore, dix ans auparavant, sa contribution atteignait annuellement 70%, tandis qu'entre 20 et 30% provenaient de l'Afrique orientale (Afrique de l'est et Corne de l'Afrique). Celle-ci est suivie par l'Afrique du Nord, dont la contribution oscille entre 10 et 15% et l'Afrique australe, qui fournit environ 10% du contingent africain. L'Afrique centrale ferme la marche avec moins de 1% de Casques bleus au sein des missions onusiennes. Depuis 1990, elle n'a en effet jamais pu fournir plus de 300 soldats aux efforts internationaux de paix de l'ONU.

L'Afrique occidentale compte dans ses rangs trois principaux fournisseurs traditionnels de l'ONU en termes de Casques bleus. Il s'agit du Nigeria, du Ghana et du Sénégal, qui font partie des quinze premiers contributeurs de soldats onusiens⁴³, auxquels il faut aussi ajouter le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, qui participent de manière régulière depuis quelques années aux OMP. C'est donc sans conteste la principale zone pourvoyeuse du contingent africain de l'ONU. Les expériences acquises lors des déploiements onusiens d'avant 1990, notamment pour le Ghana et le Sénégal et même pour le Nigeria en ce qui concerne l'aventure tchadienne des années 80, ont permis à ces pays de prendre une certaine ascendance sur les autres pays africains dans le domaine du maintien de la paix.

Cette région s'est engagée très tôt dans la mise en place d'une architecture régionale de paix et de sécurité depuis la fin des années 70. Cet engagement lui a permis de mettre en place sa première opération de maintien de la paix à savoir l'ECOMOG lors de la première guerre civile libérienne. Cette sous-région reste donc une pionnière dans le domaine du maintien de la paix en Afrique et a réalisé, à ce jour, d'importants progrès dans la mise en place de la Force en attente de la CEDEAO.

41. Niagalé Bagayogo, *Contribution de l'Organisation internationale de la Francophonie aux opérations de maintien de la paix*, <http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENTTEXTE/4667.pdf>

42. Il s'agit d'une délimitation générale des sous-régions africaines qui ne tient pas en compte forcément des ensembles régionaux des CER.

43. Ces trois pays étaient déjà présents au sein des opérations onusiennes d'avant 1990 et ont davantage renforcé leur rôle de pays contributeurs aux OMP. Au 30 avril 2013, ils fournissaient plus de 9 500 soldats du contingent ouest-africain (soit près de 66%) et cela représentait plus du quart du personnel militaire africain au sein des missions onusiennes. Ces trois pays ont ainsi fourni plus de soldats que l'Afrique du nord (5 702), australe (3525) et centrale (236) réunies.

La prépondérance de cette zone dans le maintien de la paix peut être liée à la volonté d'un certain nombre d'États comme le Nigeria, le Ghana et le Sénégal de jouer un rôle au plan sous régional. L'expérience du Nigeria par exemple dans ce domaine lors de ses efforts de pacification au Libéria, en Sierra Leone et son activisme en Côte d'Ivoire pendant la crise post-électorale permettent de conforter sa stature de puissance régionale. La stabilité politique du Sénégal (malgré la rébellion casamançaise), son initiative en faveur du NEPAD et son engagement régulier dans les OMP pourraient lui permettre de contester le leadership nigérian confronté à des risques d'explosion suite aux menaces islamistes, au moment où l'ancienne rivale, la Côte d'Ivoire, est de plus en plus préoccupée par sa reconstruction politique et sociale.

Par ailleurs, la stabilité d'un certain nombre d'États de la sous-région, la création de l'ECOMOG, sans oublier la participation à des missions africaines – comme le Groupe d'observateurs militaires neutres (GOMN) en 1991, la Mission internationale d'observation au Burundi (MIOB) en 1994, la MISAB en 1997 et la Mission internationale d'observation au Comores (MIOC) en 1997 – leur ont permis de capitaliser un certain nombre d'expérience dans la gestion des conflits. Ce sont autant d'atouts qui expliqueraient la très forte contribution des États de la région au maintien de la paix onusien.

Les autres sous-régions africaines n'ont-elles pas les mêmes atouts que leurs homologues ou leurs consœurs d'Afrique de l'ouest ? Qu'est ce qui expliquerait alors la faiblesse de leurs contributions aux effectifs des Casques bleus ?

La première explication et la plus importante serait liée à l'instabilité politique endémique que connaît un certain nombre de pays appartenant à ces régions. La plupart de ces États connaissent des contradictions internes parfois violentes se transformant en conflits armés internes ou ont été aux prises avec leurs voisins. Dans ces conditions, la mission première des armées nationales est d'assurer la sécurité nationale, lutter contre les tentatives de sécessions et préserver l'intégrité de leurs territoires respectifs.

Ainsi, l'**Afrique centrale** a été en proie à la guerre civile permanente du Tchad, l'instabilité chronique de la RCA, les crises politiques violentes au Congo Brazzaville, les contradictions internes du Cameroun et son différend frontalier avec le Nigeria. C'est ainsi que les États de la région ont plutôt privilégié l'envoi de troupes en République Centrafricaine dans les opérations sous régionales de la MISAB, de la Force multinationale en Centrafrique (FOMUC) ou encore de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX)⁴⁴. Que dire encore de l'Afrique orientale où la situation reste toujours explosive dans la Corne de l'Afrique ou encore de la région des lacs ?

L'**Afrique orientale** est actuellement marquée par le différend frontalier en suspens entre l'Éthiopie et l'Érythrée et la menace islamiste qui plane sur l'ensemble des pays de la région à la suite de leurs interventions armées en Somalie. L'instabilité paraît chronique dans cette région si on se réfère à la longue guerre civile qu'a connue le Soudan jusqu'à l'indépendance du Sud, à l'irrédentisme somalien et la tentative de préservation de l'unité éthiopienne face au séparatisme érythréen, sans oublier la rébellion Afar à Djibouti au début des années 90.

44. La Force multinationale en Centrafrique (FOMUC) a été créée le 2 octobre 2002 par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Elle cède ses responsabilités le 12 juillet 2008 à la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) mise en place par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

Cependant, depuis la mise en veille de son différend avec l'Érythrée, l'Éthiopie a renforcé sa participation aux OMP et intervient régulièrement en Somalie pour lutter contre les islamistes d'Al-Shebab et soutenir les autorités de transition. Au 30 juin 2013, l'Éthiopie était le quatrième contributeur mondial et le premier du continent en Casques bleus. En raison de son immensité territoriale et de la taille pléthorique de son armée, l'Éthiopie fait figure de puissance régionale, un statut que l'Érythrée pourrait à tout moment contester.

La **région des Grands Lacs** suit la même trajectoire, dans la mesure où rébellions et conflits communautaires rythment l'histoire sociopolitique des quatre voisins : Ouganda, RDC, Rwanda et Burundi. À l'exception de la RDC dont la contribution paraît insignifiante, les trois autres sont actuellement de gros contributeurs aux opérations de maintien de la paix. Malgré la faiblesse de leur contribution onusienne, l'Ouganda et le Burundi ont longtemps été l'épine dorsale de la mission africaine en Somalie (AMISOM). Ces deux pays fournissent actuellement 73% des 15 000 soldats déployés par l'Union africaine. Quant au Rwanda, depuis la fin de la guerre en RDC, il est devenu l'un des principaux fournisseurs à l'ONU en occupant le 5^{ème} rang mondial avec 4 686 soldats déployés au 30 juin 2013.

Les contributions de l'**Afrique du nord** sont essentiellement assurées par deux pays, à savoir l'Égypte et le Maroc. Le premier, qui se situe parmi les dix premiers contributeurs, fournit plus des deux tiers du contingent de cette région. Accueillant depuis 1956 des missions onusiennes comme l'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et la Force d'Urgence des Nations unies (FUNU), l'Égypte participe actuellement à dix des seize OMP autorisées par l'ONU. Le Maroc, qui accueille une mission onusienne, la MINURSO, a amélioré sa participation depuis le début des années 2000, tout comme la Tunisie. Cependant, la contribution de cette région reste encore faible (entre 15 et 20%) comparativement aux atouts militaires dont elle dispose : effectifs militaires assez conséquents, expériences militaires acquises à l'étranger et présence du Centre d'entraînement et de formation à la résolution des conflits et au maintien de la paix du Caire.

Si l'**Afrique australe** apparaît aujourd'hui comme une zone paisible, ne perdons pas de vue qu'elle a connu plus d'un quart de siècle d'affrontements fait de guerres d'indépendance, guerres civiles et d'hostilité au régime d'apartheid en Afrique du sud. Cette région a été le premier théâtre africain de déploiement des Casques bleus à la fin de la Guerre froide avec le Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT)⁴⁵, la première Mission de vérification des Nations unies en Angola (UNAVEM)⁴⁶ et l'Opération des Nations unies au Mozambique (ONUMOZ)⁴⁷. Sa contribution aux opérations onusiennes représente environ 10% du contingent africain onusien en raison du retour de l'Afrique du sud sur la scène internationale.

Ce tableau des contributions sous régionales africaines au maintien de la paix permet d'observer que l'essentiel du contingent africain reste déployé sur le continent.

45. Le Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (GANUPT) a été créé le 29 septembre 1978 par la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU mais il n'a été habilité à se déployer en Namibie que par l'adoption le 16 février 1989 de la résolution 632. Sa mission s'est terminée le 21 mars 1990.

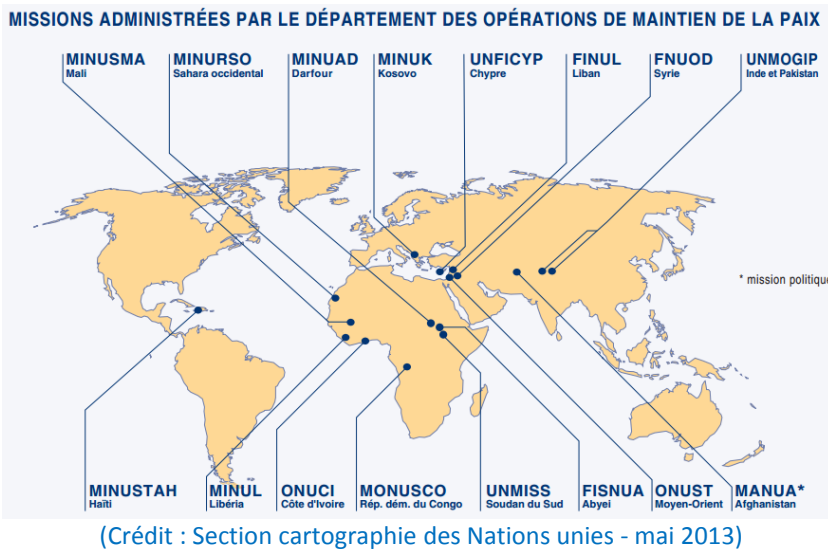
46. La première Mission de vérification des Nations unies en Angola (UNAVEM 1) a été créée le 20 décembre 1988 par la résolution 626 du Conseil de Sécurité. Elle s'est terminée le 30 mai 1991.

47. L'Opération des Nations unies au Mozambique (ONUMOZ) a été créée le 16 décembre 1992 par la résolution 797 du Conseil de Sécurité. Elle s'est terminée le 9 décembre 1994.

2.3. Une préférence pour les OMP en cours sur le continent

S'il est vrai qu'à ce jour, plus d'un tiers du personnel militaire engagé par l'ONU est d'origine africaine, force est de constater que celui-ci est prioritairement dirigé vers des opérations onusiennes en cours sur le continent noir. A l'exception des trois premières années de la décennie 90, où près de 80% des soldats africains étaient affectés au sein des missions qui se déroulaient au Moyen-Orient (Force intérimaire des Nations unies au Liban - FINUL), en Asie (Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge - MIPRENUC)⁴⁸ et en Europe (Force de protection des Nations unies - FORPRONU)⁴⁹, notons qu'un mouvement inverse s'opère de plus en plus en direction de l'Afrique.

En effet, sur la soixantaine d'opérations de maintien de la paix créée par l'ONU depuis 1948, près de la moitié se sont déployées en Afrique. Mieux encore, sur les 16 opérations en cours, 7 parmi lesquelles se trouvent les plus grosses missions onusiennes s'y déroulent actuellement. Ces 7 missions totalisaient au 30 avril 2013 environ 62 400 Casques bleus, soit les trois quarts des soldats onusiens. L'Afrique continue depuis le début des années 90 d'absorber l'essentiel de l'effort de paix onusien, en raison de sa situation sécuritaire qui s'est dégradée depuis bientôt trois décennies. Ainsi, on constate qu'entre 90 et 95% des Casques bleus africains sont déployés en terre africaine depuis 2002. Il est vrai que ces soldats participent à onze des seize opérations en cours actuellement mais leur contribution dans les missions en dehors du continent est encore faible : moins de 10% au sein de la MINUSTAH ; moins de 9% au sein de la FINUL ; environ 6% de la MINUK et moins de 1% de l'ONUST.



En privilégiant les opérations qui se déroulent en Afrique, ces pays contributeurs montrent les limites de leurs capacités pour le maintien de la paix. Déployer des troupes dans un environnement géographique lointain demeure encore pour eux un défi à relever. Comme la langue, la distance devient de fait un obstacle à leur volonté de participer de manière conséquente aux activités de maintien de la paix à l'exception de quelques-uns d'entre eux.

48. La Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge (MIPRENUC, ou en Anglais UNAMIC - *United Nations Advance Mission in Cambodia*) a été créée le 16 octobre 1991 par la résolution 717 du Conseil de Sécurité pour la mise en application des Accords de Paris sur le Cambodge. Elle s'est terminée le 15 mars 1992 avec le déploiement des forces des Nations unies au Cambodge qui devaient préparer la venue de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC).

49. La Force de protection des Nations unies (FORPRONU) a été créée le 21 février 1992 par la résolution 743 du Conseil de sécurité et a été initialement déployée en Croatie. En juin 1992, son mandat a été étendu à la Bosnie-Herzégovine, puis, en décembre 1992, à la Macédoine. Le 31 mars 1995, la FORPRONU a été scindée en trois missions distinctes : la FORPRONU pour la Bosnie-Herzégovine, l'ONURC pour la Croatie, et la FORDEPRENU pour la Macédoine.

Ainsi, le Ghana reste aujourd'hui le seul pays à fournir depuis de longues années un contingent de plus 600 hommes à la FINUL et le contingent africain de la MINUSTAH provient de 17 pays africains à majorité francophone. La MINURSO ne compte que trois soldats malawites quand 99% des soldats éthiopiens sont déployés au Soudan qui lui est très proche géographiquement. De même, la majorité du contingent sud-africain se trouvent en RDC, où Pretoria a joué un rôle important dans la fin de la guerre qui a vu le déploiement de la mission onusienne et au Soudan dans le cadre de la MINUAD. Il en va de même pour le Nigeria qui fournit plus de la moitié des soldats africains de la MINUL. Enfin, trois quart du contingent africain de l'ONUCI provient des pays de l'Afrique de l'ouest qui avaient été à l'origine de la MICECI et qui fut intégrée dans la mission onusienne.

2.4. Une participation féminine encore limitée mais encourageante

Depuis quelques années, la contribution des femmes aux opérations de paix est devenue une priorité des instances dirigeantes onusiennes. Les débats portent sur l'amélioration de leur protection dans les conflits armés et de leur participation aux missions onusiennes dans une perspective d'égalité des sexes. La volonté de les voir jouer un plus grand rôle dans les activités de paix a été appuyée par la résolution 1325 qui recommande leur participation active dans des conditions d'égalité, à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à l'édification et au maintien de la paix⁵⁰.



Casque bleu nigériane – Mission des Nations unies au Libéria

Force est de constater que l'objectif d'augmenter de manière conséquente la participation des femmes dans les effectifs intervenant sous bannière onusienne – depuis le vote de la résolution 1325 et des différentes tables rondes qui se sont déroulées à Abuja en 2006 et à Ottawa en 2008 par le Centre Pearson – est loin d'être atteint. Les statistiques disponibles sont formelles et laissent remarquer une très faible participation féminine aux contingents onusiens, bien qu'en nette progression : leur contribution est passée de 1,5% en 2006 à 3,85% au 30 avril 2013 avec 3 560 soldates au sein des missions onusiennes. Plus de la moitié d'entre elles sont originaires du continent africain et la contribution africaine au sein du contingent féminin a enregistré un bond en avant de sept points les trois dernières années, passant de 53% en 2009 à 60% au 30 avril 2013.

Les pays africains semblent avoir intégré les recommandations onusiennes en ce qui concerne la participation des femmes aux opérations de paix. Au moment où la tendance générale tourne autour de 3% de participation féminine, les contributeurs africains ont octroyé plus de postes à leurs soldates si bien qu'elles représentent depuis 2008, plus de 5% du contingent africain de l'ONU. Mieux encore, au moment où le ratio femmes-hommes au sein des missions est passée de 1/32 à 1/26, les États africains déploient actuellement une femme pour 16 hommes. A l'exception de l'Égypte et du Maroc, les pays africains ont amélioré la participation de la gente féminine aux différentes missions onusiennes auxquelles ils participent.

50. Voir la résolution 1325(2000) du Conseil de sécurité du 31 octobre 2000.

Leur participation (de 3 à 8%) est nettement au-dessus de la moyenne onusienne. Dans un classement de 1 à 10 des pays contributeurs qui enregistrent une très forte participation féminine, on constate que les pays africains occupent tous les rangs depuis 2009, à l'exception notable de l'Italie et de l'Uruguay. Aucun grand contributeur de la taille du Pakistan, du Bangladesh ou encore de l'Inde n'a pu jusqu'à présent fournir plus de 2% de femmes dans ses rangs, alors que les pays africains comptent entre 3 et 20% de femmes dans leur contingent onusien. L'Afrique du sud, le Ghana, l'Éthiopie et le Nigeria qui font partie des 15 gros fournisseurs de troupes onusiennes restent les bons élèves de l'application de la résolution 1325.

Notons que cette participation féminine encore limitée doit surmonter plusieurs défis qui ne sauraient se limiter aux chiffres. Selon le rapport de la table ronde sur *"Les femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire"* ces défis sont ancrés « *profondément dans les relations de genre, la culture, les traditions et des pratiques souvent désuètes qui entravent la poursuite d'autres buts sociaux...⁵¹* ».

En effet, les effectifs féminins au sein des forces de défense et des services sécurités nationaux sont faibles, sans oublier qu'il existe dans certaines sociétés africaines des stéréotypes à l'égard des femmes quant à leurs aptitudes physiques et psychologiques à accéder à certaines fonctions et postes à responsabilités. Cela peut entraîner non seulement la limitation du recrutement des femmes dans les services de police et sécurité nationaux et du coup, le manque d'engagement sincère envers la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Tout cela peut s'accompagner de la pénurie de ressources éducatives mises à la disposition des femmes, du manque de formation spécialisée, de l'attention insuffisante donnée aux femmes pour les inciter à rejoindre les organisations de police et de gendarmerie et surtout de l'absence de mandats ou de quotas (exigibles) de femmes⁵².

Dans ces conditions, l'objectif de 20% de participation féminine aux contingents onusiens à l'orée 2020 comme recommandée par la Table ronde d'Abuja semble difficilement réalisable⁵³.

Conclusion

Le point de départ de la participation africaine aux contingents onusiens reste l'Opération des Nations unies au Congo, au cours de laquelle un certain nombre d'États africains ont pu fournir du personnel militaire. Cet engagement africain aux côtés de l'organisation internationale ne s'est pas poursuivi au lendemain de l'aventure congolaise. Mais lorsque le continent est devenu le principal théâtre d'opération des Casques bleus, les États africains ont entrepris de participer activement aux efforts de paix onusiens.

Il s'en est suivi une très forte mobilisation des ressources militaires, non seulement pour les missions onusiennes mais aussi pour les opérations mises en place par les différents systèmes de sécurité régionaux. Le retrait des puissances occidentales du maintien de la paix au lendemain des revers onusiens en Somalie, au Rwanda et en ex-Yougoslavie, explique la forte participation africaine aux actions onusiennes.

51. Rapport de la table ronde, *Les femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire*, Ottawa, Ontario, Canada, 27 et 28 mars 2008, Centre Pearson pour le maintien de la paix, www.operationsdepaix.org

52. Ibidem.

53. Table ronde sur *la participation des femmes policières et gendarmes aux opérations de paix : Solutions de l'Afrique de l'Ouest aux défis de l'intégration des femmes*, 28 et 29 novembre 2006, Abuja, Nigeria.

Mais au-delà de cette volonté de combler ce « repli » occidental, on ne doit pas occulter les retombées financières, la volonté d'occuper les armées nationales et la quête d'un leadership régional, qui sont autant de motivations qui déterminent l'implication d'un certain nombre de pays africains dans le maintien de la paix.

S'il est vrai que la mise en place des programmes de renforcement des capacités par les puissances occidentales ont accéléré une appropriation africaine du maintien de la paix, il faut par contre reconnaître que cette régionalisation est devenue une nécessité dans le nouvel environnement sécuritaire africain. Cependant, la portée et l'efficacité de cette régionalisation est entachée par quelques travers qui montrent que les pays africains doivent faire face à de nombreux défis. Résoudre les facteurs d'inégalités entre les régions, les questions de la formation, de la participation des femmes et du manque de moyens, permettrait d'optimiser cette contribution africaine aux OMP.

En clair, l'ONU doit davantage tenir compte de l'origine linguistique des contingents par souci d'efficacité des missions sur les théâtres d'intervention. De plus, il appartient à certains États africains de relever le niveau de leur contribution au regard des atouts militaires dont ils disposent et la stabilité dont ils jouissent. D'autres devraient augmenter la participation de leurs soldates au maintien de la paix. En leur donnant plus de responsabilité, les femmes peuvent jouer un rôle clé dans les situations de consolidation de la paix et plus particulièrement au niveau des collectivités locales. Enfin, au regard des préoccupations soulevées, l'africanisation du maintien de la paix nécessite un appui de plus en plus important des partenaires occidentaux et institutionnels. Dans ces conditions, le renforcement des capacités au maintien reste un défi récurrent à relever. C'est à ces conditions que les pays africains pourraient améliorer et rendre efficace leur contribution aux opérations de maintien de la paix.

Avec le soutien du



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération
au développement

***Bakary Traore** est historien de formation et enseignant-chercheur au département d'Histoire de l'Université Félix Houphouët de Cocody (Abidjan-Côte d'Ivoire). Ses travaux portent sur les conflits en Afrique, le maintien de la paix et les organisations régionales et sous régionales africaines.*

Le **Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP)**, créé en 1979, est un centre de recherche indépendant reconnu comme organisation d'éducation permanente par le Ministère de la Communauté française de Belgique. Le GRIP a pour objectif d'éclairer citoyens et décideurs sur les problèmes souvent complexes de défense et de sécurité, et souhaite ainsi contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr en soutenant les initiatives en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements. Le GRIP est composé d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, dont 14 chercheurs universitaires, ainsi que de nombreux chercheurs-associés en Belgique et à l'étranger. < www.grip.org >